



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 21 FÉVRIER 2023

Délibération n° 2023-13

**RELAIS DES SOLIDARITÉS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHU DE BORDEAUX
PORTANT SUR L'ACTION « PRÉVENTION DES MALADIES BUCCO-DENTAIRES ET DE LEURS
CONSÉQUENCES EN TERMES DE SANTÉ POUR UNE POPULATION EN SITUATION DE
PRÉCARITÉ » - AUTORISATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Ghislaine BOUVIER (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Émilie MARCHÈS (Procuration à Marie-Ange CHAUSSOY), Hélène MAZEIRAUD-PERON, Anne QUEYREIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Ange CHAUSSOY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis novembre 2020, le CHU de Bordeaux et le CCAS de Mérignac ont une action commune portant sur une action de prévention bucco-dentaire pour le public du Relais des Solidarités (RDS) suite au constat réalisé par l'équipe du Relais et à la demande des familles.

Les objectifs généraux de cette action sont :

- Lutter contre les inégalités sociales de santé,
- Réduire la prévalence des maladies bucco-dentaires en diminuant les facteurs de risques dans le cadre de la prévention primaire,
- Dépister précocement les atteintes bucco-dentaires.

2021 : 3 ateliers collectifs ont eu lieu au RDS. La participation à ces ateliers a été inégale en fonction des dates. Ce modèle a montré ses limites :

- Implication des partenaires pour la constitution d'un groupe parlant la même langue,
- Organisation de la présence de l'interprète,
- Notion de rendez-vous non adapté aux publics surtout sur une question de prévention.

2022 : Fort de cette expérience, il a été choisi de déployer l'action sans mise en place d'atelier collectif mais de manière ouverte au cœur du RDS :

- une phase de rencontre en « aller vers » de prévention sur la terrasse aux abords de l'espace attente,
- une phase si nécessaire plus individuelle dans l'espace dit « bien être » de pré-diagnostic dentaire avec éventuellement des prises de rendez-vous à la PASS ou orientation vers le droit commun.

5 dates ont permis de rencontrer 44 personnes, de réaliser 27 pré-diagnostic, d'orienter 11 personnes vers un centre de soins et 11 à la PASS (car sans droits santé ouverts).

Ce bilan positif nous pousse à renouveler l'expérience en 2023, tout en ayant à l'esprit que la présence des enfants est un atout pour accéder aux soins, nous veillerons à programmer des dates durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, le volet « formation et éducation de personnel relais » n'a pas pu se mettre en place et reste un levier intéressant.

Pour cette action,

Le CHU de Bordeaux s'engage à :

- Proposer des séances selon un calendrier prévisionnel,
- Faire intervenir des interprètes lors des séances selon les besoins,
- Animer les séances en « aller vers »,
- Restituer auprès du CCAS Via le relais des solidarités un bilan annuel des activités réalisées.

Le CCAS via le Relais des Solidarités s'engage à :

- Mettre à disposition un local adapté pouvant accueillir les séances organisées, avec un point d'eau et permettant le respect des mesures barrières,
- Mettre à disposition un agent afin de soutenir la démarche de rencontres vers les bénéficiaires du RDS.

Le CHU de Bordeaux prend en charge :

- le coût financier des salariés du CHU de Bordeaux affectés à l'animation des séances de ce projet,
- le coût financier des prestations d'interprétariat.

Le CCAS prend en charge le coût relatif à l'immobilisation de la salle mise à disposition pour les séances organisées et les frais afférents à ces locaux (eau, électricité, assurance, entretien).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à signer avec le CHU de Bordeaux, le renouvellement de convention de partenariat, pour la période du 01/03/2023 au 27/02/2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 21 février 2023

Marie-Ange CHAUSSOY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

